

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 28 mars 2018

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018029

Présents : 23

Votants : 32

Objet : Fixation d'un tarif spécial dans le cadre des Rencontres Essonne Danse 2018

Le 28 mars 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Luc TURNER, Marie-Ange ROUSSEL a donné pouvoir à Olivier LEGOIS, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

L'Association Collectif Essonne Danse coordonne l'organisation du Festival Rencontres Essonne Danse qui se déroule du 8 mars au 10 avril 2018.

Dans le cadre de sa saison culturelle 2017/2018, la commune de Dourdan participe à ce Festival en programmant un spectacle « *Les modulables* » de Joanne LEIGHTON par la compagnie WLDN qui sera joué le samedi 31 mars 2018 au Centre culturel.

Dans le cadre du festival, une carte « pass » est délivrée à toute personne qui aura acheté un billet, pour lui permettre de voir les autres spectacles du festival gratuitement.

La délibération n°2014-124 fixant les tarifs de la saison culturelle ne permet pas de délivrer des billets gratuitement sur présentation d'une carte « pass », il est donc nécessaire de délibérer pour approuver cette modalité particulière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2014-124 du conseil municipal du 21 novembre 2014 fixant les tarifs de la saison culturelle à compter du 1^{er} décembre 2014,

Vu la convention de partenariat portant sur l'organisation des Rencontres Essonne Danse 2018, passée entre la commune et l'association collectif Essonne Danse,

Vu l'avis de la commission «Finances - sécurité» du 14 mars 2018,

Considérant que dans le cadre du Festival Rencontres Essonne Danse 2018, un spectacle de danse aura lieu au centre culturel le samedi 31 mars 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un tarif spécial pour la billetterie de ce spectacle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **fixer** comme suit un tarif spécial pour le spectacle « *Les modulables* » de Joanne LEIGHTON par la compagnie WLDN qui aura lieu le samedi 31 mars 2018 au Centre Culturel, dans le cadre des Rencontres Essonne Danse : Exonération de paiement des droits d'entrées pour les détenteurs de la carte PASS du festival susvisé (délivrée en échange d'une place achetée pour le festival dans un théâtre partenaire) et sur réservation.
- **dire** que les autres tarifs de la délibération n°2014-124 restent inchangés.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 10 0 AVR. 2018
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme
La Maine

Maryvonne BOQUET